

Avenant au contrat de liquidité

Le contrat de liquidité AMAFI signé le 24 septembre 2007 entre la Société Foncière Lyonnaise et la société Rothschild & Cie Banque a fait l'objet d'un avenant en date du 30 janvier 2017 :

SFL a décidé de procéder à un apport complémentaire de moyens affectés au contrat de 700 000 € à compter de ce jour.

Les autres conditions restent inchangées.

A propos de SFL

Leader sur le segment prime de l'immobilier tertiaire parisien, la Société Foncière Lyonnaise se distingue par la qualité de son patrimoine évalué à 5,5 milliards d'euros, avec des immeubles concentrés dans le Quartier Central des Affaires de Paris (Louvre Saint-Honoré, Édouard VII, Washington Plaza...) et par la qualité de son portefeuille de clients, constitué de sociétés prestigieuses opérant dans le secteur du conseil, des médias, du digital, du luxe, de la finance et de l'assurance.

Marché de cotation : Euronext Paris Compartiment A – Euronext Paris ISIN FR0000033409 – Bloomberg : FLY FP – Reuters : FLYP PA

Notation S&P : BBB stable